

Procuration

pour désigner le copropriétaire indivis
d'un immeuble ou le cooccupant
d'un établissement d'entreprise

Électeur
non domicilié



Le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise qui a déjà été désigné par procuration n'a pas à remplir la section.

Section 1 – Désignation par procuration

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le
 cooccupant de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

Date de naissance		
année	mois	jour

Prénom

Nom

comme personne¹ à être inscrite sur : la liste électorale municipale
 la liste référendaire

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription² :

No

Rue, avenue, n° de lot

Ind. rég.	Numéro de téléphone	

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Adresse du domicile :

No

Rue, avenue, ...

Ind. rég.	Numéro de téléphone	

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

¹ Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.

² Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.